CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E49908** **VALABLE JUSQU'AU** **25/03/2027**

ÉDITÉ LE 31/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2002

Raison sociale : BATIMENT CP

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 12/03/2025

Capital : 0

64 RUE DE METZ
54670 CUSTINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM LAXOU 005280254

Siret : 443 249 875 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 54 8816 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4 443 061 104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4 443 061 104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 83 24 78 73 **Fax :** 03 83 24 78 73

Portable : 06 31 35 65 04

Responsabilité légale :
CARNEIRO PINTO PEDRO CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.cpbatiment.fr

E-mail : batiment.cp@wanadoo.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 385 083 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	4	26/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/07/2026 09:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.